

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 04 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 mai 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mr Romain FERRIER
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Anne Marie OLIVON
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Eliane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
Mr Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Juile MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
Mr Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mr Alain COSSON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mr Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. BLANC Patrice

Etaient représentés (procuration) :

- Mr BOURNAT donne pouvoir à Mr FRICKER
- Mme ROCHE donne pouvoir à Mme MARMY
- Mr MARQUET donne pouvoir à Mme GRANET
- Mr DERBIAS donne pouvoir à Mr MONEYRON
- Mme VIAL donne pouvoir à Mr FRASIAK
- Mr LUCAS donne pouvoir à Mr DUPOUE

Absent : Mr GIRARD Jean-Baptiste, Mme DE FREITAS Déolinda, Mr TISSERAND Thierry, Mme CIERGE Michelle, Mr BROUSSE René,

VOTE : En exercice : 35 Présents : 25 / Représentés : 6 Votants : 31

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : Réseau des médiathèques entre dore et allier - Modification de la délibération « fonctionnement de la médiathèque entre dore et allier - création d'une régie - approbation des tarifs » en date du 27/06/2019

RESEAU DES MEDIATHEQUES ENTRE DORE ET ALLIER**MODIFICATION DE LA DELIBERATION « FONCTIONNEMENT DE LA MEDIATHEQUE ENTRE DORE ET ALLIER - CREATION D'UNE REGIE -APPROBATION DES TARIFS » EN DATE DU 27/06/2019**

- VU les statuts de la communauté de communes « entre Dore et Allier »,
- VU l'article L2122-22 du CGCT notamment son alinéa 7 relatif à la création de régies de recettes et d'avances,
- VU le décret N°97-1259 du 29 décembre 1957 relatif à la création des régies de recettes et d'avance,

Monsieur La Présidente rappelle aux délégués communautaires que la Médiathèque entre Dore et Allier dispose d'une régie afin de gérer l'encaissement des éventuels produits consécutifs : au dédommagement de dégâts ou de détériorations de documents par les usagers, au remplacement de la carte de médiathèque, à l'impression ou à la photocopie d'un document ou encore aux droits d'entrées des usagers lors d'un spectacle.

Conformément à l'article du 5 du règlement intérieur, les usagers sont responsables des documents qu'ils empruntent ou bien qu'ils consultent. Les tarifs forfaitaires d'un dédommagement suite à dommage causé et constaté lors de la restitution des documents sont précisés et affichés au sein de la Médiathèque. L'utilisateur peut également remplacer à l'identique le support, le document.

Les supports suivants sont déjà empruntables au sein du réseau. :

Livres et revues : Différents formats de livres sont définis auxquels s'appliquent des tarifs distincts : Le personnel est habilité à décider du format adéquat, la règle est d'appliquer le tarif immédiatement supérieur au coût d'acquisition du document.

Magazine	Petit format (petit album)	Grand format (Grand album)	Moyen format (Roman)	Grand format (documentaire)	Très grand format (livre d'art)	Format supérieur (Type Citadelles & Mazenot)
10€	10€	20€	25€	50€	150€	300€

CD : 25€ l'unité. Le remplacement d'un coffret comprenant plusieurs CD donne lieu au remboursement de chaque CD à l'unité.

DVD : 50€ l'unité. Le remplacement d'un coffret comprenant plusieurs DVD donne lieu au remboursement de chaque DVD à l'unité.

Jeu vidéo : 50€ l'unité

Liseuse : 150€ l'unité

Jeu de société : Petit format : 15€ - Grand format : 30€

Console Jeux vidéo : 500€

Machine à coudre : 200€

Tablette SAMSUNG Galaxy Tab : 150€

Tablette IPAD : 300€

Tablette graphique : 100€

Lecteur Victor Reader Stratus 4 : 500€

Machine à badges : 250€

Ciseaux de découpe pour machine à badge : 100€

Kit de matériel d'affutage : Pierre à aiguiser : 50€ et Pierre à aiguiser ovale : 15€

Kamishibai : séries d'images cartonnées grand format dans un butai (théâtre en bois) : 40€

Puzzle petit format (moins de 1 000 pièces) : 15€

Puzzle grand format (1 000 pièces et plus) : 30€

Vinyle : 35€

Matériel pour la pratique du skateboard : Planche : 40€ - Casque : 50€ - Protections (coudières, genouillères et gants) : 50€

Deux nouveaux s'ajoutent à la liste des documents empruntables :

Le tapis-lecture :

- **Livre** (voir ci-dessus)
- **Tapis** : 2 500€
- **Décors** : 10€
- **Peluche** : 20€
- **Marionnette** : 20€
- **Marionnette à doigt** : 10€
- **Instrument** : 20€

Scrabble duplicate : 100€ (plateau de jeu)

Une modification sur un document :

Butai : (théâtre en bois) : 70€

L'absence de restitution d'un matériel d'accompagnement (CD dans le cas d'un livre-CD, livret dans le cas d'un CD, manette de jeu, casques etc...) donne lieu au remboursement du document ou de l'objet dans sa totalité.

L'utilisateur ne pourra effectuer aucun emprunt et n'aura pas accès aux services en ligne tant que le dédommagement n'aura pas été effectué.

En cas de dégradation ou de partie manquante, le document défectueux est retiré des inventaires et donné à l'utilisateur lorsque celui-ci s'est acquitté du dédommagement.

Le montant du remplacement de la carte de médiathèque, donnée gratuitement lors de l'inscription, est de 5€.

La Médiathèque Intercommunale, suite à un changement de photocopieur, propose des impressions aux formats A4 et A3, en noir et blanc et en couleurs. Les tarifs sont modifiés comme suit :

Le tarif d'une impression/copie :

- **Format A4 :**
 - **Noir et blanc : 0.10€**
 - **Couleurs : 0.20€**
- **Format A3 :**
 - **Noir et blanc : 0.20€**
 - **Couleurs : 0.40€**

Par conséquent, Madame la Présidente propose à l'Assemblée :

- D'approuver les décisions précisées ci-dessus,
- D'approuver les tarifs précisés et complétés ci-dessus,
- De l'autoriser à signer les documents permettant sa mise en œuvre ainsi que tous les documents afférents aux précédentes décisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 05 juin 2024

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente